

## **Extrait des délibérations**

au Conseil départemental

N° CD-2023-4-12-2

**Séance du** lundi 13 novembre 2023

### **FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE CENTRE ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
DEBES Vincent donne procuration à SENE Marc  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine  
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KRIEGER Laurent  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à VOGT Victor  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine  
ZELLER Fabienne donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc

**EXCUSEE** :  
TENENBAUM Anne

**ABSENTS** :  
DELATTRE Cécile, FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.1111-4, L.1111-9 (III, 3°), L.1111-10,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-1-1 du 20 juin 2022 relative à la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-1-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 du service public alsacien et de la transformation de l'action publique en lien avec les habitants,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-1-2 du 6 février 2023 relative à l'adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025 découlant de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
- VU les délibérations n° CP-2023-1-1-2 de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 et n° CD-2023-3-14-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023 ayant modifié le règlement du Fonds d'Attractivité Alsace et ayant approuvé le modèle type de convention financière destiné à permettre le versement des subventions octroyées au titre des Fonds Attractivité Alsace,
- VU le Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025,
- VU le règlement du Fonds Attractivité Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission territoriale du territoire d'action Centre Alsace du 27 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

## **A. Canton d'Erstein**

A1. Développement et restructuration de la ferme éducative AGF à Rhinau, porté par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin.

A2. Construction d'un bassin nordique au sein du complexe aquatique intercommunal à Erstein porté par la Communauté de Communes du canton d'Erstein

A3. Déménagement et agrandissement de la médiathèque intercommunale de Rhinau porté par la Communauté de Communes du canton d'Erstein

## **B. Canton d'Obernai**

B1. Création d'équipements sportifs et de loisirs à proximité du Collège du Bernstein à Dambach-la-Ville porté par la Commune de Dambach-la-Ville

B2. Projet d'évolution de la muséographie du Centre d'Interprétation du Patrimoine « La Seigneurie » à Andlau porté par la Communauté de Communes du Pays de Barr

## **C. Canton de Sélestat**

C1. Développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat porté par cette dernière comme suit :

- projet « liaison véloroute vignoble-Kientzville »
- projet de liaison « desserte Scherwiller-Châtenois-Sélestat »
- projet de liaison Muttersholtz-Hilsenheim

C2. Création d'un local à Sundhouse et installation de panneaux photovoltaïques porté par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

## **D. Canton de Sainte-Marie-aux-Mines**

D1. Extension du mémorial du Linge à Orbey porté par la Commune d'Orbey

D2. Rénovation énergétique de la piscine intercommunale des 3 Châteaux à Ribeauvillé porté par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

- Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Centre Alsace, 12 (douze) subventions d'investissement, au titre du Fonds Attractivité Alsace, pour un montant total de 2 338 233 €, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets précités,
- Approuve les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer,
- Approuve les conventions d'utilisation d'équipements sportifs à conclure pour les projets suivants :
  - o Rénovation de la piscine intercommunale des 3 Châteaux à Ribeauvillé, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et le Collège Les Ménétriers de Ribeauvillé

- Construction d'un bassin nordique au sein du complexe aquatique intercommunal se situant sur le banc d'Erstein, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Communauté de communes du Canton d'Erstein et les Collèges d'Erstein, de Gerstheim, de Rhinau et de Benfeld
  
- Création d'équipements sportifs et de loisirs à proximité du Collège du Bernstein à Dambach-la-Ville portés par la Commune de Dambach-la-Ville, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Commune de Dambach-la-Ville et le Collège du Bernstein à Dambach-la-Ville

Ces conventions d'utilisation, jointes en annexe à la présente délibération, définissent notamment les modalités d'utilisation et de financement de chaque partenaire signataire, abrogent et remplacent toute convention préalablement conclue entre le Département du Bas-Rhin ou le Département du Haut-Rhin, les collectivités territoriales et les collèges concernés,

- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions d'utilisation d'équipements sportifs,
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire,
- Précise que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détailler dans le tableau financier joint à la présente délibération

*Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :*

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P063</i>	<i>O016</i>	<i>P063E07</i>	<i>T01</i>	<i>(3255) 204-2324-54</i>	<i>2 338 233 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

4 non-participations au vote

Nathalie KALTENBACH, Vice-Présidente au sein de la Communauté de Communes du Pays de Barr

Denis SCHULTZ, Vice-Président au sein de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Catherine GREIGERT, Vice-Présidente au sein de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

Emilie HELDERLE, Adjointe au maire de la Commune d'Orbey